



---

## Procès-Verbal du Conseil Municipal

---

**Séance du 7 Juillet 2023**

---

L'an deux mille vingt-trois, le Septe-Juillet, à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Gaultier, dûment convoqué le vingt-huit Juin , s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Bruno Chartier, Maire.

	<b>PRESENTS</b>	<b>ABSENTS</b>	<b>POUVOIR A</b>
Mr Bruno CHARTIER	X		
Mme Sonia RULLAUD	X		
Mr Jean-Marc SCHMITT	X		
Mme Anne-Sophie VANHECKE		X	Bruno Chartier
Mr Thierry GREGOIRE	X		
Mme Ginette MILLET	X		
Mr Michel DENAIS	X		
Mme Manon FAURIE		X	
Mr Nicolas BOUTIN	X		
Mme Yvonne LHUILIER		X	Ginette MILLET
Mr Fabrice MERLAUD	X		
Mme Stéphanie DEVERSON-BORDEAU		X	
Mr Gilles CHARTIER	X		
Mme Sylvie HARDY	X		
Mr Julien LEMAITRE		X	
Mme Fabienne BOULAY		X	
Mr Daniel MEUNIER	X		
Mme Marie-Laure PIGET	X		
Mr Christian LAFOND		X	

Secrétaires de séance : Gilles Chartier, Sonia Rullaud

Mr Chartier procède à l'appel des participants et constate que le quorum est atteint,

Il donne lecture de l'ordre du jour.

Mr Chartier demande si tout le monde a pris connaissance du Procès-Verbal du 24 Mars 2023

Le conseil approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du 24 Mars 2023

Mr Chartier donne lecture des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal à savoir :

- **Décision N°DEC 2023 02 : Fixation des tarifs des droits de place pour occupation du domaine public pour les terrasses et étalages**
- **Décision N° DEC 2023 03 : Fixation des tarifs pour la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'emplacement pour le camping municipal à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2023**
- **Décision N° DEC 2023 04: Fixation des tarifs pour la régie de recettes des produits annexes au camping municipal**

Mr Chartier demande s'il y a des questions. Pas de questions.

### *Délibérations*

#### **Budget supplémentaire 2023**

Monsieur Schmitt prend la parole pour présenter le BS avec les différents documents communiqués. Les chiffres ont été réactualisés compte tenu de l'évolution du 1<sup>er</sup> semestre notamment pour l'électricité et l'alimentation et le report de l'exercice 2022 a été pris en compte pour un montant de 251 502,20 €.

M.L Piget demande si le carburant a été également impacté. Mr Schmitt répond que oui.

Mr Chartier souligne que nous ne maîtrisons pas l'évolution des coûts du carburant, par contre les dépenses en électricité un peu plus du fait du contrat que nous avons.

Les charges du personnel ont augmenté car l'effectif est au complet aux services techniques.

M.L Piget souligne qu'il y a eu également le point d'indice qui a augmenté au 1<sup>er</sup> Juillet. Mr Chartier fait la remarque que les petits salaires ont été réévalués et qu'ils rattrapent petit à petit ceux des agents ayant plus d'expérience ce qui n'est pas normal.

ML Piget « Il faudrait augmenter les grilles tarifaires »

Mr Schmitt reprend la parole pour expliquer que dans les autres charges de gestion courante les montants réels de dépenses pour « Tom Pouss » et pour le « SDIS » ont été pris en compte.,

Il y a très peu de différences pour les produits des services du domaine et ventes diverses.

Mr Chartier informe qu'il y a plus d'enfants inscrits au Périscolaire malgré le nombre d'élèves en diminution à l'école. Il y a beaucoup d'enfants hors Saint-Gaultier.

Les autres postes ne subissent pas d'augmentation, sauf la taxe foncière impactée par la hausse des bases d'imposition (7%) et un nouveau prélèvement communautaire.

Pour les dotations il n'y a pas d'augmentation.

L'autofinancement BP + BS s'élève à 393 905 €. Les recettes d'investissement vont permettre de financer différents investissements.

Mr Chartier souligne qu'il a un rendez-vous lundi avec le SDEI pour le redémarrage les travaux Avenue de Lignac pour la 2<sup>ème</sup> tranche.

Mr Schmitt énumère les différentes dépenses : travaux bâtiments, subventions façades +OPAH RU, outillage matériel, travaux Avenue de Lignac...

Mr Chartier rajoute que nous devons refaire des travaux au niveau de la toiture de la chapelle sur le Champ de Foire et la démolition de 2 cheminées ainsi qu'une cabane à côté du cimetière et sur la maisonnette du Champ des Oiseaux. Il y a également un chauffe-eau à changer au gymnase.

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 373 815,49 €.

Mr Chartier complète en expliquant que dans les dépenses imprévues il y a un véhicule pour les services techniques à changer. Mr Chartier rajoute qu'il a demandé au responsable des services techniques de lui dire ce dont il a besoin comme véhicule, il s'agirait en l'occurrence d'un camion benne de 3,5 tonnes.

Mr Schmitt explique qu'aux dépenses d'investissement il faut ajouter les annuités d'emprunt ce qui fait un total de 701 451,82 €

Pour les recettes d'investissement :

OPAH-RU, vente de terrains, virement de l'autofinancement, amortissements soit un total de 701 451,82 €

Mr Chartier précise que les subventions FAR englobent les 3 tranches de l'Avenue de Lignac mais qu'en dépense, il n'est prévu que ce qui pourrait être payé sur l'exercice 2023.

Mr Schmitt rappelle que la dette a diminuée de 40 % et que le désendettement de notre commune se poursuit.

Mr Chartier, « il n'y a pas eu d'utilisation de la ligne de trésorerie pour le moment »

La Trésorerie fin Juillet sera d'environ 230 000 €. Il restera à payer le SDIS, « Tom Pouss » et le solde de la facture « Labrux » 1<sup>ère</sup> tranche.

***Sans autres questions il est procédé au vote. Le BS est voté par 12 voix pour et 2 abstentions***

### **Approbation des règlements « Fonds de Façades » et « OPAH-RU » dans le cadre des Petites Villes de Demain**

Mr Chartier après avoir lu la délibération et présenté le document précise comment une personne peut bénéficier de l'aide OPAH-RU.

Il en profite pour informer que les travaux sur le moulin vont commencer fin Août et qu'à cette occasion la rue du Cheval Blanc sera interdite à la circulation sur la portion des travaux.

Il y a un partenariat avec le cabinet SOLIHA pour la mise en place des aides. Le montant est inscrit dans le budget (35 440 €).

***Vote par 14 voix pour***

## **Renouvellement de la convention de partenariat relative au multi accueil de Thenay « Tom Pouss »**

Mr Chartier rappelle que la convention aurait dû être signée fin 2022 mais malgré de nombreuses relances nous n'avons pas reçu la convention à temps.

Une partie est financée par la CAF. Le solde par la CDC Brenne Val de Creuse et par la commune à hauteur de 32 % pour ce qui nous concerne.

Il n'y a que 9 enfants de Saint-Gaultier qui vont au multi accueil « Tom Pouss ».

Mr Chartier souligne que dans la convention il est précisé que « tout excédent constaté inférieur à 3 000 € sera laissé au bénéfice de l'association familles rurales de thenay pour le fonctionnement du multi-accueil »

Mr Chartier « il est possible de résilier la convention tous les ans avec un préavis de 3 mois »

La convention est signée pour 4 ans.

**Le renouvellement de la convention « Tom Pouss » est approuvé par 14 voix pour.**

## **Création d'emplois permanents d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe.**

Mr Chartier « Je ne vois pas de raison de s'opposer à l'avancement de grade des agents. J'ai également fait la demande pour que l'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe en charge du service technique puisse passer agent de maîtrise. » Il informe qu'il y aura à délibérer pour le taux de promotion, il a proposé 100 %. Nous sommes dans l'attente de l'avis de la commission du C.D.G .

**Le conseil vote par 14 voix pour la création des emplois permanents pour avancement de grade.**

## **Nomination de délégués titulaire et suppléant au Conseil d'Administration de l'association « Atout Brenne »**

Mr Chartier explique qu'ensuite nous devons délibérer sur la nomination de délégués pour faire partie du Conseil d'Administration « Atout Brenne ».

Il souhaite que cette délibération soit retirée du Conseil.

Certains événements au sein de l'association ne lui permettent pas de prendre cette délibération aujourd'hui. Suivant les événements nous verrons si nous la mettons à l'ordre de jour du prochain conseil

## **Récompenses des maisons fleuries 2023**

Mr Chartier « le jury communal est passé en Juin. Le département demande les résultats de plus en plus tôt alors que le fleurissement est à peine fait ». Les conseillers approuvent cette observation.

***Le conseil vote par 14 voix pour l'attribution des prix***

## **Informations diverses**

Mr Chartier « Nous avons reçu le rapport du commissaire enquêteur pour l'étude du projet biomasse de l'entreprise LHOIST. Le commissaire enquêteur a été très professionnel et son rapport très objectif. Il a souligné que le projet est très énergivore. Le projet a reçu un avis défavorable en ce qui concerne cette nouvelle énergie mais favorable concernant la construction en elle-même.

Nous avons reçu le 30 Juin dernier de la Préfecture un arrêté qui prolonge le délai d'instruction relatif à la demande environnementale présentée par LHOIST pour le projet Biomasse. Le délai est prolongé jusqu'au 9 Octobre 2023. La Préfecture à jusqu'au 9 Novembre pour se prononcer.

F.Merlaud « Ont-ils d'autres sites en France ? et si oui ont-ils fait d'autres demandes »

Mr Chartier répond que oui ils ont d'autres sites mais il ne sait pas si d'autres projets Biomasse ont été mis en place

N. Boutin « le sujet est délicat »

Mr Chartier « il n'y a pas d'évaluation des rejets, d'où viendra le bois importé ?

Monsieur Chartier poursuit en informant le conseil que l'OPAC va procéder à une augmentation des loyers de 2%.

Pour terminer Mr Chartier veut faire part du remerciement de la FNACA pour l'attribution de la subvention.

Mme la Sénatrice nous a également remercié pour la participation à l'organisation du congrès départemental des sapeurs-pompiers de l'Indre et le club de football pour la sortie à Clairfontaine.

Monsieur Chartier précise que le 13 Juillet il y aura le feu d'artifice, le 16 Juillet le marché aux livres, le 20 Juillet le tour de l'Indre des sports à la salle des fêtes et le 5 Août la Brocante. M. Meunier informe de la tenue le 21 Juillet du marché nocturne organisé par le comité des fêtes.

Tous les sujets étant abordés le conseil municipal prend fin à 21h35.

Les secrétaires de séance  
Sonia Rullaud  
Gilles Chartier

Le Maire,  
Bruno Chartier